

CTE DE CNES DU HAUT-LANGUEDOC  
5 rue de l'Artisanat - 81230 LACAUNE

**Délibération relative à Demande de subvention voiries FDT Tarn 2026**

Séance du 27 avril 2026  
Délibération n°D\_2026\_084

Nombre de conseillers

En exercice : 36

Présents : 31

Absents :

- dont suppléés : 0

- dont représentés : 4

Votants : 35

- dont « pour » : 35

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le 27 avril 2026 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Languedoc, convoqué le 21 avril 2026, s'est réuni sous la présidence de Robert BOUSQUET à Lacaune.

Présents : Max ALLIES, Jacques ARMESTO, Pierre BAILLY, Alain BARTHES, Alexis BENAMAR, Annette BOIX, Marie-Hélène BONNET, Jérôme BOUSQUET, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, André CABROL, Pascal COUSTURIER, Francis CROS, Aurélie DELESALLE, Pierre ESCANDE, Sylvie EVRAD, Jacques FABRE, Michel FARENC, Jacqueline GRANIER, Antoine PROENCA, Gorette RAYNAUD, Francis REMIOT, Jim RONEZ, Sylvie SOLOMIAC, Marie-Claude STAVROPOULOS, Armelle VIALA, Daniel VIDAL, Vincent VIDAL, Laurence VIGNAU, Guy VILLNEUVE

Représentés : Jean-Claude BRU représenté par Jacques FABRE, Marie CASARES représentée par Daniel VIDAL, Pierre MOURET représenté par Alain BARTHES, Myriam YEDDOU représentée par Robert BOUSQUET

Excusée : Véronique ARMENGAUD

Secrétaire de séance : Armelle VIALA

Objet : **Demande de subvention voiries FDT Tarn 2026**

Chaque année, le Conseil Départemental du Tarn notifie à chaque commune Tarnaise et à la Communauté de Communes les informations relatives à la dotation FDT au titre de la voirie d'intérêt local (FAVIL). Le montant global affecté au territoire de notre Communauté de Communes en 2026 est de **98 704.16 €**.

Comme chaque année, la quote part de chaque commune est affectée à la Communauté de Communes pour les travaux réalisés sur les voiries d'intérêt communautaire.

Date de transmission de l'acte: 28/04/2026

Date de reception de l'AR: 28/04/2026

081-200066553-D\_2026\_084-DE

A G E D I

Le plan de financement prévisionnel des travaux sur les voiries d'intérêt communautaire (côté Tarn) est le suivant (hors Lacaune qui ne peut prétendre au FAVIL) :

| DEPENSES HT                                                                     | RECETTES HT                           |
|---------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|
| Travaux sur les voies intercommunales<br>Tarnaises, hors Lacaune : 387 582.10 € | Subvention FAVIL (CD81) : 98 704.16 € |
|                                                                                 | Autofinancement : 288 877.94 €        |
| <b>Total : 387 582.10 €</b>                                                     | <b>Total : 387 582.10 €</b>           |

Il est demandé aux membres du Conseil Communautaire :

- d'adopter le plan de financement prévisionnel des travaux sur les voiries d'intérêt communautaire (côté Tarn),
- d'autoriser le Président à solliciter les financements inscrits au plan prévisionnel,
- d'autoriser le Président à signer les pièces afférentes à l'exécution de la présente décision.

Entendu le rapport du Président,

Le Conseil de Communauté,

**DECIDE**

**A l'unanimité des membres présents**

- d'adopter le plan de financement prévisionnel des travaux sur les voiries d'intérêt communautaire (côté Tarn),
- d'autoriser le Président à solliciter les financements inscrits au plan prévisionnel,
- d'autoriser le Président à signer les pièces afférentes à l'exécution de la présente décision.

**Pour copie certifiée conforme**

**La Secrétaire de séance – Armelle VIALA**



**Le Président – Robert BOUSQUET**



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le **28 / 04 / 2026**  
et publié ou notifié  
le **28 / 04 / 2026**

Date de transmission de l'acte: 28/04/2026

Date de réception de l'AR: 28/04/2026

081-200066553-D\_2026\_084-DE

A G E N D I